

**PROCES-VERBAL**  
**DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES**  
**SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité de la Caisse des écoles, dûment convoqué par Madame la Présidente le 26 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BEUZELIN, administrateur de la Caisse des écoles.

**PRÉSENTS ET REPRESENTES**

Monsieur Alain BEUZELIN, Délégué Préfectoral  
Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire  
Madame Claire SERVIAN, Conseillère Municipale  
Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire  
Madame Muriel RUFFENACH, Conseillère Municipale  
Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY, Adjoint au Maire  
Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller Municipal  
Monsieur Stéphane CATHERINE, Membre Elu  
Monsieur Benoît SALOMEZ, Membre Elu  
Madame Pascale TRAN, Membre Elu  
Madame Delphine GRETILLAT, Membre Elu  
Madame Monique VERMANT, Membre Elu  
Madame Delphine BASILLE-DUPREY, Membre Elu  
Monsieur Emmanuel GORBESVILLE, Membre Elu

**EXCUSÉS :**

Madame Charlotte LIBERT, Présidente  
Monsieur Bertrand PITAVY, Vice-Président  
Madame Odile SÉGURET, Adjointe au Maire  
Monsieur Luc-Henry DOMINGUEZ, Inspecteur de l'Education Nationale  
Madame Lucie-Anna ODDON, Conseillère Municipale  
Monsieur Jean-Pierre MOULY, Conseiller Municipal  
Monsieur Christophe RIBET, Conseiller Municipal  
Madame Anne-Claire BARRIERE, Membre Elu  
Madame Estelle GAMEIRO RAMAGE, Membre Elu  
Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Membre Elu  
Monsieur Jason DAURY, Membre Elu  
Madame Pauline VIRENQUE, Membre Elu

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 heures 30.

**Monsieur Beuzelin** informe le Comité que Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président ne pourront pas assurer la présidence du présent Comité.

Il rappelle que, conformément à l'article 13 des statuts de la Caisse des écoles, dans une telle situation, les administrateurs présents peuvent déléguer la présidence de la séance à un administrateur présent.

Les membres présents du Comité délèguent, à l'unanimité des voix, la présidence pour la séance à Monsieur Beuzelin.

### **1. DESIGNATION DU BUREAU DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Monsieur Beuzelin** rappelle qu'il convient de procéder à la désignation des membres du bureau de la Caisse des écoles lors de la séance du Comité qui suit l'Assemblée générale. Il est donc proposé de désigner le (ou la) Vice-président(e), le (ou la) Secrétaire général(e) et le (ou la) Secrétaire adjoint(e).

Les fonctions de trésorier sont remplies par le Trésorier municipal de la Ville.

Sont candidats :

- Vice-président : Bertrand PITAVY
- Secrétaire général : Monique VERMANT
- Secrétaire adjoint : Pascale TRAN

Sont désignés à l'unanimité :

- Vice-président : Bertrand PITAVY
- Secrétaire général : Monique VERMANT
- Secrétaire adjoint : Pascale TRAN

### **2. APPROBATION DU PV DU 11 MARS 2025**

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025, n'appelant pas de remarques, est adopté à l'unanimité.

### **3. APPROBATION DE LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

**Monsieur Beuzelin** indique que le code général des Collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé sont repris et affectés par l'Assemblée Délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et celle du compte de gestion, l'Assemblée peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une attestation du résultat prévisionnel signée par le comptable public, accompagnée d'un extrait du compte de gestion reprenant le tableau d'exécution budgétaire ainsi que de l'état des restes à réaliser en investissement au 31 décembre (ces documents sont annexés à la délibération).

Au vu de ces documents, les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation peuvent être inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Toutefois, si le compte administratif venait à faire apparaître une différence entre les montants reportés par anticipation, le Comité devrait procéder à la régularisation des écritures et à la reprise des

écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

L'affectation du résultat anticipée n'est que prévisionnelle, elle ne peut pas être suivie de réalisation avant l'approbation du compte de gestion et du compte administratif.

Vu l'intérêt pour la Caisse des écoles de reprendre par anticipation les résultats 2024, il est possible de constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025, ainsi qu'il suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultat prévisionnel 2024	12 250 872,75	12 107 545,30	- 143 327,45
	Résultat antérieur reporté	-	410 447,63	410 447,63
	<b>Résultat prévisionnel de fonctionnement</b>			<b>267 120,18</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultat prévisionnel 2024	150 528,48	248 815,39	98 286,91
	Résultat antérieur reporté	-	9 913,10	9 913,10
	Affectation en investissement (1068)	-	25 381,07	25 381,07
	<b>Résultat prévisionnel d'investissement</b>			<b>133 581,08</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/2024</b>	Section de fonctionnement	8 701,49	-	- 8 701,49
	Section d'investissement	31 223,96	-	- 31 223,96
<b>REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT</b>	Report en section d'investissement (001)			133 581,08
	Affectation à l'investissement (1068)			-
	Report en section de fonctionnement (002)			267 120,18
<b>RESULTAT GLOBAL CALCULE 2024</b>				<b>360 775,81</b>

**M. Lebeau** s'interroge sur la procédure qui permet de reprendre par anticipation le résultat 2024. Mais, il précise qu'il comprend que cela permet d'inscrire une recette dès le vote du budget.

**M. Beuzelin** rappelle que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, la reprise anticipée des résultats est possible.

La reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 est approuvée à l'unanimité.

#### 4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

**Monsieur Beuzelin** annonce que le Budget Primitif 2025 de la Caisse des écoles, conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du précédent Comité, est la traduction de la politique menée en faveur des jeunes vincennois qui a pour objectif d'assurer des prestations innovantes et de qualité.

Pour rappel, le budget prévisionnel intègre de manière anticipée les résultats de l'année précédente, les restes-à-réaliser en investissement et les reports en fonctionnement, sur la base d'un certificat administratif du comptable public. Il agrège ainsi le budget primitif et le budget supplémentaire, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif prévue en juin.

Le BP 2025, peut se résumer de la façon suivante :

<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE</b>						
<b>DEPENSES</b>		<b>BP 2024* (a)</b>	<b>REPORTS</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2025 + REPORTS (b)</b>	<b>% (b) / (a)</b>
011	<i>CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>	4 142 861 €	8 701 €	3 933 649 €	3 942 350 €	-4,8%
012	<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	8 227 404 €	0 €	8 718 816 €	8 718 816 €	6,0%
65+67	<i>AUTRES CHARGES</i>	19 500 €	0 €	26 500 €	26 500 €	35,9%
023	<i>Virement opération d'ordre</i>	0 €			0 €	n.s.
042	<i>Amortissement opération ordre</i>	250 600 €		220 900 €	220 900 €	-11,9%
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 640 365 €</b>	<b>8 701 €</b>	<b>12 899 865 €</b>	<b>12 908 566 €</b>	<b>2,1%</b>
204+21	<i>MATERIEL-MOBILIER</i>	313 394 €	31 224 €	356 758 €	387 982 €	23,8%
040	<i>Amortissement subvention</i>	1 500 €		1 500 €	1 500 €	0,0%
001	<i>Résultats de l'exercice précédent (déficit)</i>	0 €			0 €	#DIV/0!
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>314 894 €</b>	<b>31 224 €</b>	<b>358 258 €</b>	<b>389 482 €</b>	<b>23,7%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>12 955 259 €</b>	<b>39 925 €</b>	<b>13 258 123 €</b>	<b>13 298 048 €</b>	<b>2,6%</b>

\* Pour mémoire, budget prévisionnel total (BP + BS + DM, le cas échéant)

En italique, les opérations d'ordre sont des opérations comptables interne

RECETTES		BP 2024* (a)	REPORTS	BP 2025	BP 2025 + REPORTS (b)	% (b) / (a)
70	VENTES PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES	5 408 373 €	0 €	5 826 732 €	5 826 732 €	7,7%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 812 044 €	0 €	6 795 714 €	6 795 714 €	-0,2%
013+75+ 77	AUTRES PRODUITS	8 000 €	0 €	17 500 €	17 500 €	118,8%
040	<i>Amortissement subvention</i>	1 500 €		1 500 €	1 500 €	0,0%
002	<i>Résultats de l'exercice précédent (excédent)</i>	410 448 €	0 €		267 120 €	-34,9%
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 640 365 €</b>	<b>0 €</b>	<b>12 641 446 €</b>	<b>12 908 566 €</b>	<b>2,1 %</b>
10	FCTVA	29 000 €		35 001 €	35 001 €	20,7%
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	25 381 €		0 €	0 €	-100,0%
021	<i>Virement opération d'ordre</i>	0 €		0 €	0 €	n.s.
040	<i>Amortissement opération ordre</i>	250 600 €		220 900 €	220 900 €	-11,9%
001	<i>Résultats de l'exercice précédent (excédent)</i>	9 913 €	133 581 €		133 581 €	1247,5%
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>314 894 €</b>	<b>133 581 €</b>	<b>255 901 €</b>	<b>389 482 €</b>	<b>23,7%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 955 259 €</b>	<b>133 581 €</b>	<b>12 897 347 €</b>	<b>13 298 048 €</b>	<b>2,6%</b>

Ainsi, le budget proposé s'équilibre, en fonctionnement (avec les reports en dépenses et la reprise anticipée des résultats en recettes), à un montant total de 13 298 048 €, en hausse de 2,6 % par rapport à celui de 2024.

L'évolution est liée d'une part, à la progression des charges de personnel (+6%) et d'autre part, à la baisse des dépenses à caractère générale (-4,8 %). Cette baisse résulte de dépenses de restauration 2023 réalisées en report sur le budget 2024. Or cette année, l'ensemble des dépenses 2024 a bien fait l'objet d'une facturation sur cette même année, sans report donc sur le budget 2025.

Les dépenses réelles d'investissement sont prévues, pour 2025, à hauteur de 387 982 €, en hausse de 23,8 %. Cette année, les dépenses d'investissement incluent, outre les dépenses pour l'achat du matériel pour les offices de cuisine et les salles de restauration, l'achat de matériel informatique, financé par la Caisse des écoles mais acheté et installé par la Ville, conformément à la délibération du Comité du 11 mars dernier.

En recettes de fonctionnement, les principaux montants sont estimés à :

Ventes de produits fabriqués, prestations de service, dont :	5 826 732 €
vente de repas :	3 331 000 €
produits de garderies scolaires :	2 493 232 €
cotisations :	2 500 €

Dotations et participations, dont :	6 795 714 €
participation de la Ville :	5 051 514 €
subvention CAF :	1 742 500 €

La participation de la Ville reste stable à 5 051 514 €.

Le budget proposé intègre les résultats excédentaires de l'exercice 2024 qui étaient en investissement de 133 581,08 € et en fonctionnement de 267 120,18 €. Ces montants sont diminués des reports en investissement (-31 223,96 €) et en fonctionnement (- 8 701,49 €). L'excédent d'investissement de 102 357,12 € est reporté au c. 001 et l'excédent de fonctionnement de 258 418,69 € est reporté au c. 002.

N'appelant pas de remarques, l'adoption du budget primitif 2025 est approuvée à l'unanimité.

**5. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT, LA POSE ET LA MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE GRANDES CUISINES ET DE BUANDERIES DES GROUPEES SCOLAIRES, DES CRECHES ET AUTRES SERVICES DE LA VILLE.**

**Monsieur Beuzelin** rappelle que la Caisse des écoles a la charge financière des achats d'équipements et matériels de grande cuisine et de buanderie des écoles publiques de Vincennes. La Ville a, quant à elle, la charge financière des achats d'équipements et matériels de grandes cuisines et de buanderies des structures de la petite enfance et autres services de la Ville.

Les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des groupements de commandes afin de rationaliser les achats grâce à des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Aussi, afin de réaliser ces opérations dans un cadre juridique unique, les parties ont convenu du choix d'une procédure d'achat public commune, assurant au projet une coordination efficace.

La présente convention constitutive est donc mise en place afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

**Monsieur Beuzelin** souligne que le groupement de commande est une pratique pertinente, permettant d'optimiser les achats.

**Monsieur Lebeau** précise qu'il s'agit d'un renouvellement.

L'autorisation de signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat, la pose et la mise en service d'équipements et matériels de grandes cuisines et de buanderies des groupes scolaires, des crèches et autres services de la Ville est approuvée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44.

La Secrétaire générale,



Monique VERMANT

La Présidente,



Charlotte LIBERT